

La création d'une structure centrale sollicitée

Qu'est-ce qui empêche le secteur de la microfinance de se développer comme il se doit en Mauritanie ? Quelles sont les contraintes à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de la microfinance (SNMF) ? C'est là autant de questions qui ont été soulevées au cours de la conférence débat qui s'est déroulée au Centre de Promotion Féminine, suite aux journées portes ouvertes consacrées à ce secteur du 22 au 23 novembre 2005. Pourtant, ce secteur semble afficher une bonne santé si l'on en croit les différents intervenants dans le domaine, environ une cinquantaine. Certains prétendent même avoir atteint un taux de recouvrement de 100% de leurs crédits.

Dans le discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de ces journées, la représentante résidente du PNUD en Mauritanie a dit que les efforts consentis en matière de microfinance dans le pays ont permis l'émergence d'un secteur qui regroupe 67 institutions agréées dont 26 appartenant au seul réseau des CAPEC et les 11 autres à des initiatives féminines privées. A la fin avril 2005, les données disponibles font apparaître que

exemplaire dans la sous-région

La SNMF a été adoptée par le Gouvernement, il y a exactement deux ans. Son cadre de concertation a été créé par un arrêté conjoint du Gouverneur de la BCM et du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, 7 mois plus tard. Depuis lors dit-il, son Comité de Pilotage ne s'est jamais réuni.

La table ronde des bailleurs de fonds, qui devrait intervenir immédiatement après son adoption, n'a pu

pas au courant parfois des axes stratégiques retenus et ne comprennent pas que le document constitue un cadre d'orientation pour les nouveaux programmes.

La plupart des intervenants, dont le Dr Bâ Hamady Samba, expert en microfinance et petite entreprise, ont mis l'accent sur le biocapitalisme à la tête des IMF. Certains n'hésitent pas à parler de tiraillement entre la BCM et le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion.

Développement Rural et de l'Environnement, le secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, le ministère du Commerce. Ces départements traitent directement avec les bailleurs de fonds, alors qu'ils auraient dû le faire dans le cadre de la stratégie nationale. Les bailleurs de fonds, quant à eux, ne savent plus où donner de la tête et traitent avec les uns et les autres, selon leurs visions stratégiques.

Pour M. Ahmedou Ould Ely, directeur de l'insertion, la responsabilité incombe à tous les Partenaires : BCM, Commissariat et APROMI.

Il a rappelé qu'en mai 2005, une table ronde a été organisée avec les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, Coopération Française, BAD, PNUD et BIT) et qu'elle a été sanctionnée par des recommandations. "Nous n'avons obtenu que des intentions de financement à l'exclusion de la BAD qui avait donné son accord de principe pour le financement d'un projet qui devait succéder à la première phase du Projet de Réduction de la Pauvreté. Le PNUD aussi a promis



concernés qui se traduit par un engagement parfois timide sur concrétisation des actions programmées, le déficit de communication au niveau même des différents départements ministériels, et l'absence d'un dispositif opérationnel de la SNMF qui soit exclusivement propre à la microfinance.

Quant à M. Bouchelba, l'un des problèmes majeurs des IMF, c'est leur manque de professionnalisme. Il faut, dit-il, que les directeurs des IMF soient des professionnels.

Plusieurs solutions ont été proposées. Pour M. Ahmedou Ould Ely, il faut d'ores et déjà réactiver le groupe de travail qui doit, dit-il, se réunir dès la semaine prochaine. Il a demandé aux bailleurs de fonds, qui refusent encore de s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale de la

microfinance, de respecter les choix nationaux.

M. Bouchelba suggère que la BCM soit mieux étoffée de superviseurs pour mieux l'aider dans sa tâche de contrôle. Actuellement, dit-il, elle n'a pas les moyens humains ni matériels de s'en acquitter.

La majorité des participants à cette conférence se sont prononcés pour la création d'une structure étatique un ministère, un secrétariat d'Etat ou une Agence pour s'occuper de la microfinance de la même manière que le ministère des Affaires Economiques et du Développement centralise tous les projets de coopération. Cela évitera les tiraillements et les bailleurs de fonds auront un répondant national unique.



L'épargne collectée se chiffrait à plus de 2,5 milliards d'ouguiyas, que les crédits distribués avoient atteint 5,2 milliards d'ouguiyas et que le nombre d'adhérents était de 32 000 personnes dont 42% de femmes. Dans une communication introduite par Mme Diagona Habibou Koita, spécialiste en micro finance de l'APROMI (Association des Professionnels de la Microfinance), quelques forces du secteur ont été dégagées : les conditions économiques favorables, la croissance régulière, l'inflation limitée, l'appui du gouvernement mauritanien au secteur, un cadre législatif et réglementaire spécifique aux IMF (institutions de la micro-finance), des responsabilités en matière de microfinance clairement identifiées au sein de la BCM et du CDHLCPL, l'existence d'une structure de refinancement opérationnelle qui prévoit de se transformer en une structure pérenne de refinancement, l'engagement pour le secteur de la microfinance aussi bien de la part des acteurs que des bailleurs de fonds, etc... Une situation donc, on ne peut plus reluisante.

être organisée que 18 mois plus tard sans qu'il y ait pour autant de la suite pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNMF.

Hormis l'étude menée sur l'évaluation du cadre légal et réglementaire (menée grâce à l'appui du PNUD/FENU), aucune autre action retenue dans le plan d'action n'a pu être concrétisée, a ajouté M. Bleida. Certains opérateurs, nouvellement entrés dans le secteur, ne sont

bien que les prérogatives de chacune de ces institutions soient bien définies. La BCM s'occupe de l'aspect financier aussi bien macro que micro finance et le commissariat, a précisé le Dr Bâ, est chargé de faire les opérations de microfinance.

Par ailleurs, il a indiqué qu'il y a un éclatement du secteur des IMF. Ainsi, plusieurs départements ministériels y interviennent comme la Santé, le ministère du

une assistance technique pour la mise en place de la stratégie nationale de la microfinance. Les autres bailleurs de fonds, dont la Banque Mondiale, ont posé des conditions préalables comme l'adoption du second plan du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Les causes de ce marasme sont nombreuses. Pour M. Bleida, il s'agit du recul de la prise de conscience de la part des acteurs

Les grands axes de la stratégie nationale de la microfinance

En réalité, si les grands axes de la stratégie étaient respectés et suivis, le secteur de la microfinance en Mauritanie aurait connu un grand bond qualitatif en avant. Voici ces axes majeurs :

- Le renforcement des capacités de la structure de la BCM chargée de la supervision du secteur de la micro finance (non réalisé) ;
- L'analyse de la politique des taux d'intérêts applicables dans le secteur pour assurer la viabilité des IMF (non réalisé) ;
- La finalisation du plan comptable spécifique au secteur de la micro finance et conforme aux orientations du plan comptable national (non réalisé) ;
- La promotion du développement de produits et services conformes à la culture et aux valeurs islamiques par les IMF ;
- Etendre et diversifier l'offre des produits et services de micro finance par des IMF professionnelles et viables (18 actions) ;
- Mener une étude sur la demande en produits et services de la microfinance (non réalisé) ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la microfinance dans les zones non couvertes, notamment en milieu rural avec une forte implication des IMF ;
- Mettre en place des incitations particulières pour une meilleure couverture des coûts opérationnels au profit des IMF désirant s'installer en milieu rural ;
- Assurer l'accès des IMF présentant des perspectives claires de pérennisation à des ressources peu coûteuses (subventions, lignes de crédit à des taux bonifiés) à moyen et long terme (non réalisée) ;

- Mettre en place un fonds d'assurance - risque ;
- Renforcer l'APROMI en moyens humains, matériels et financiers ;
- Diffuser et appliquer le code de déontologie et mettre en place un comité de suivi de ce code impliquant tous les partenaires ;
- Assurer l'auto-suffisance financière des IMF par une couverture des charges avec les produits générés ;
- Mettre l'accent sur la participation et la représentation des IMF dans la concertation et la mise en œuvre des mesures destinées à développer le secteur ;
- Aider les IMF à se doter de plans de développement ou d'affaires ;
- Mettre en place un système de formation diplômant au profit du personnel des IMF ;
- Définir des principes directeurs d'intervention dans le secteur et le rôle des différents acteurs (non réalisé) ;
- L'examen des modalités de mise en place d'un cadre légal incitatif pour le développement de la micro finance rurale ;
- Mener des études de marché pour la mise place de mécanismes de suivi de la clientèle et d'évaluation d'impact du service microfinancier sur les clients ;
- Appuyer la diversification et l'innovation des produits et services offerts par les institutions de la microfinance ;
- Prévoir des lignes de crédit dessinées aux IMF à travers les banques ou les institutions de refinancement pérennes.

Babouna Diagona